

Compte rendu de l'assemblée consultative du groupe de quartier des Coteaux du jeudi 10 octobre 2019

L'assemblée consultative s'est déroulée le jeudi 10 octobre 2019 à 20h00 à la Maison pour Tous Pierre Boudinet.

Etaient présents :

- **Elus** : Sandra BILLET (Maire), Yannick MARTIN (Conseiller municipal délégué au Cadre de vie, au Développement durable et aux Groupes de quartier), Annie TEILLAND (Conseillère municipale déléguée aux relations avec les seniors et aux groupes de quartier),
- **Groupe de Quartier** : Alain LERY (Président), Bernard ROUSSELIN (Vice-Président), Marc MORO
- **Mairie** : Tarek BEN AMEUR (Directeur des Services Techniques et du Patrimoine), Laura LEVESQUE (responsable du pôle environnement), Marc DUPÉ (chargé de l'animation de la vie locale)

Secrétaire de séance : Marc DUPÉ

Madame le Maire présente le déroulement de la soirée. Dans un premier temps, avant les questions/réponses avec la salle, Madame le Maire commente le diaporama sur les travaux en cours et à venir dans la ville, puis dans un second temps, les personnes présentes sont invitées à participer à la phase de concertation du plan d'action de l'Agenda 21.

Après avoir fini de présenter le diaporama, Madame le Maire répond aux questions du public.

Question : Pouvez-vous nous donner plus d'informations sur le nouveau portique qui sera installé à l'entrée du parking Foch ?

Réponse : Il s'agit de remplacer le portique actuel qui est cassé, pour interdire l'accès aux gabarits trop hauts.

Q : Le parking de la gare est souvent plein. Il est difficile de trouver de la place, de jour comme de nuit. De plus, quelles sont les solutions envisagées pour remplacer le parking Louis Blanc, qui va bientôt céder sa place à une nouvelle salle de spectacle ?

R : Une partie du parking de la gare est en zone bleue afin de permettre une rotation du stationnement, mais il y a aussi des places blanches, pour les gens qui prennent le train, et ont besoin de se garer pour la journée entière. Pour remplacer le parking rue Louis Blanc, l'usine située au bout de la rue Gambetta (croisement rue Jacques Prévert) va être rachetée et des places vont y être créées.

Q : Il y a quelques mois, le groupe de quartier a signalé que le miroir, situé au croisement de la rue de la Marée et de la sente des Liboux, avait été détruit, car il était placé trop bas et que des camions l'avait percuté. Celui-ci n'a toujours pas été repositionné.

R : Le service technique va se rendre sur place, afin de trouver la solution adéquate.

Q : Le stationnement rue du Professeur Curie est problématique. Pourquoi ne pas mettre le stationnement que d'un seul côté ?

R : Ce sujet a été abordé en commission des groupes de quartier récemment. Une réflexion est en cours et des solutions vont être apportées prochainement.

Q : Rue de l'Ermitage, il y a un panneau de stationnement interdit situé d'un seul côté de la rue, il y a donc des voitures qui se garent de l'autre côté, rendant la circulation difficile.

R : Le service technique va se rendre place pour étudier une solution.

Q : Il y a eu récemment deux accidents rue de la Marée, à un endroit où existait auparavant un STOP. De plus, les panneaux de sens interdit sont trop petits et des véhicules empruntent régulièrement cette rue à contre-sens. Enfin, la vitesse des voitures est souvent excessive dans cette rue.

R : Sur le territoire communal, il y a des zones où la vitesse est limitée 30 voire 20 km/h, près des écoles. Des contrôles de vitesse, régulièrement effectués à divers endroits de la ville, ne révèlent que peu de dépassements des limitations. Concernant les panneaux et la suppression du STOP, les équipes du service technique vont se rendre sur place.

Q : Sur le haut du chemin Léon Cordier, qui n'est pas goudronné, il y a d'énormes trous qui s'agrandissent avec le temps, notamment lorsqu'il pleut comme c'est le cas en ce moment.

R : Une équipe du service technique va venir sur place pour apporter une solution rapidement.

Q : La circulation dans la rue du Château est infernale, à cause notamment des voitures stationnées n'importe où, malgré les interdictions. De plus, la vitesse y est excessive.

R : Les riverains vont être interrogés pour savoir comment ils souhaitent que la rue soit aménagée. La Police municipale se rend régulièrement sur place pour verbaliser les voitures mal garées.

Q : La vitesse est également excessive sur le chemin des Claies

R : La Police Municipale va procéder à des contrôles sur place.

L'assemblée n'ayant plus de questions, Madame le Maire donne la parole à Monsieur François-Xavier Monaco, du bureau d'études VIZEA, pour présenter l'organisation de la concertation relative au diagnostic de l'agenda 21.